

DOUZIÈME ANNÉE VOLUME XXIV, No 19

Samedi 10 Novembre 1894

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.



ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs-relieurs, 421 rue St-Paul.

CASTLE & FILS

20 RUE UNIVERSITE, Montréal.

Vitraux D'art
POUR EGLISES
Cloches d'Eglises

AGENTS POUR LA MAISON

E. Champigneulle & Cie

BAR-LE-DUC

France.



APPROUVEE PAR SA SAINTETE N. S. P. LE PAPE PIE IX

Bref du 5 Mai 1865

**STATUES, CHEMINS DE CROIX
ET VITRAUX D'ART**

Envol sur demande de Croquis et Devis.

ANCHOR WEAKNESS CURE
LIQUOR PHOSPHATICA "ANCHOR"
Est le REMEDE TONIQUE par excellence
Pour le renouvellement du sang et des tissus.

INESTIMABLE
Dans tous les cas de Dyspepsie, embarras
du foie, maladies des nerfs, épuisement
nerveux, maladies du sang, Anémie, Chlorose,
Débilité générale et la Consomption.

Anchor Medicine Co., Québec.

Québec, 1er mars 1895.

Messieurs.—Je me plais à certifier que j'ai fait usage de l'ANCHOR WEAKNESS CURE et que j'ai obtenu, en bien peu de temps, tous les résultats désirés. Sur ma recommandation quelques membres de ma famille et quelques religieux du couvent de St-Roch l'ont employé, et toutes ces personnes m'ont déclaré que le ANCHOR WEAKNESS CURE leur avait fait un bien immense.

En conséquence, je donne ce présent certificat, bien persuadé que ce remède est appelé à produire grand nombre de guérisons.

F. H. BELANGER, Ptre, curé de St-Roch de Québec.

En vente partout ou s'adresser à la

ANCHOR MEDICINE CO.
Québec et à la succursale à Montréal. **No 1636 NOTRE-DAME**

AUX MESSIEURS DU OLERGE

VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de *Stalle et d'Espagne*, de nos *vins de messe*. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

HUDON HEBERT & CIE, Importateurs de vins et liqueurs en gros.

41, rue St-Sulpice, et 22, rue DeBresolles, MONTREAL.

B. E. MCGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " 4 6 " "

" 8.30 4 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comté d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les évêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

Cloches Pour Eglises

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDRIN de CLOCHES de WHITECHAPEL

(Londres Ang).

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826. WEST TROY N. Y

HUGH RUSSEL,

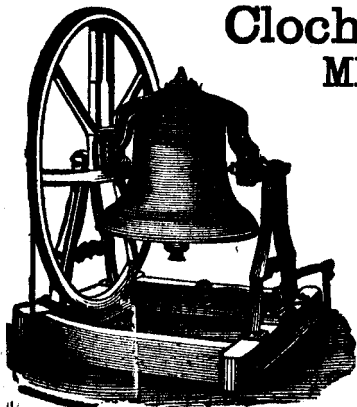
Agent.

TEMPLE BUILDING

185 RUE ST-JACQUES MONTREAL

Prix donnés sur demande pour cloches

livrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près



Prières des Quarante-Heures

DIMANCHE	11	NOVEMBRE	— St-Martin.
MARDI	13	“	— St-Joseph du Lac.
JEUDI	15	“	— Ste-Mélanie.
SAMÉDI	17	“	— St-Vincent, Montréal.

Fêtes de la semaine

DIMANCHE	11	NOVEMBRE	— 26 P. Déd. des Eglises, d. 1cl.
LUNDI	12	“	— S. Martin, P. M., sem.
MARDI	13	“	— S. Didace, C., sem.
MERCREDI	14	“	— S. Josaphat, E. M., doub.
JEUDI	15	“	— Ste. Gertrude, V., doub.
VENDREDI	16	“	— S. Stanislas de Kostka, C. d.
SAMÉDI	17	“	— S. Grég. <i>Thaum</i> , B. C., sem.

La Semaine Religieuse de Montréal

S'adresser :

Pour la Rédaction, à M. G. Dauth, Archevêché de Montréal.

Pour l'Administration, à M. L. E. Cousineau, Archevêché de Montréal.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

ALBERT GAUTHIER

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

D'Ornements d'Eglise

Bronzes et Chasubleries

Statues de toutes descriptions, Chemins de croix en bas-relief, en peinture à l'huile, en Chromos et Lithographies, Magnifiques choix de Lampes de sanctuaire, Lustres, Chandeliers d'autel et Candélabres, Calices, Ciboirs, Ostensoirs et Burettes. Vin de messe de Sicile, Madère et Taragone.

Magnifique candélabre breveté au Canada et aux Etats-Unis, à sept lumières, pouvant donner au-delà de cent changements différents, aux prix de \$32.50 la paire.

SPECIALITE POUR AUTEL EN TOUS STYLES ET DE TOUS PRIX.

1677 rue Notre-Dame • Montréal

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

12^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 10 NOVEMBRE 1894. VOL. XXIV, No 19

SOMMAIRE :

I. Offices extraordinaires.—II. Le jugement de l'hon. M. Doherty et la presse protestante.—III. Le Credo, touchant exemple de foi.—IV. Pitié ! Pitié ! O mes amis.—V. Fanatisme religieux.—VI. Consultation, spiritisme-évocation des esprits.—VII. Maudit, histoire vraie.—VIII. Bazar au profit de la Congrégation de Notre-Dame au Monument National, organisation.—IX. Chronique.—X. Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières.—XI. Aux prières.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale — Mercredi 14, à 6.45 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs défunts de la cathédrale.

Ste-Anne. — Dimanche 11, visite pastorale.

Dimanche 11.—Fête du Titulaire de St-Martin, solennité de celui de St-Théodore.

Dimanche 18.—Solennité du Titulaire de St-Grégoire le Thaumaturge.

LE JUGEMENT DE L'HON. M. DOHERTY ET LA PRESSE PROTESTANTE

Nous constatons avec bonheur que la décision de l'honorable juge Doherty, dans la cause de la *Canada-Review*, a reçu l'approbation des protestants aussi bien que des catholiques.

La presse anglaise a été unanime à y voir un acte de haute justice et la consecration du principe de la liberté religieuse et de la liberté d'association en notre pays.

Dès le 30 octobre au soir, le *Star* communiquait à ses lecteurs le texte complet du jugement ; le *Witness*, la *Gazette*, le *Herald* en ont donné d'excellents résumés, et la *Gazette* en a fait l'appréciation suivante :

« Il n'y a pas lieu d'être surpris que la décision dans la cause de la *Canada-Revue* contre Mgr Fabre, ait été favorable à celui-ci.

« La question soulevée était en réalité une question de conscience. Evidemment la condamnation épiscopale a été pour les éditeurs de la *Revue* une cause de perte; mais d'un autre côté, les circonstances dans lesquelles elle a été portée, la mettaient à l'abri de toute censure légale.

« A quel étrange état de choses serions-nous réduits si un pasteur, quelqu'il fût, jugeant de son devoir de condamner du haut de la chaire un mauvais livre, un lieu de réunion dangereux ou une représentation immorale, pouvait, à raison de cet acte, être traîné devant les tribunaux et déclaré passible de dommages-intérêts envers le propriétaire ou autres parties intéressées? Voilà cependant dans quel sens se trouverait fixée notre jurisprudence, si la cause de la *Revue* avait été jugée autrement. »

De son côté, le *Globe* de Toronto a rendu à l'éminent magistrat ce témoignage flatteur.

« Il faut reconnaître que le jugement du juge Doherty se distingue par la science, la logique et l'impartialité. »

Et la *Gazette* de Montréal ajoute : « ce compliment est parfaitement mérité » (1).

Ces paroles nous l'espérons, feront réfléchir les quelques catholiques qui n'ont pas craint de citer devant les tribunaux civils leur archevêque, le chef reconnu de l'Eglise dont ils se disent les membres, pour lui faire rendre compte de l'exercice de sa légitime autorité.

Le rédacteur du *Courrier du Canada* avait donc raison lorsqu'il disait, au lendemain du jour où ce procès fut intenté à Mgr Fabre : « Nous avons hâte de voir si, dans ce libre pays, un juge laïque consentira à décréter qu'un évêque n'a pas le droit de dire à ses enfants : « prenez garde, ne lisez pas telle publication, elle attaque la foi et la doctrine catholique, elle méprise l'autorité de l'Eglise, elle est dangereuse pour vos âmes. » Cette juridiction épiscopale et purement spirituelle sur les âmes des fidèles échappe, par sa nature, à tous les pouvoirs purement humains. Il n'y a pas de puissance terrestre qui puisse forcer un évêque à déclarer qu'un livre ou une feuille impie sont sans danger pour la foi.

(1) The *Toronto Globe*, referring to the judgment of Mr. Justice Doherty in the *Canada Revue* case, says :— "It should be said that Judge Doherty's judgment is able and bears all the marks of logical impartiality." The compliment is fully merited. (*Gazette*, 5 nov. 1894).

Il n'y a pas de tribunal séculier qui ait le droit de condamner un pasteur pour avoir signalé à son troupeau le péril religieux qui le menace. »

LE CREDO

Touchant exemple de foi.

Ce n'est pas notre habitude de parler des hommes politiques et d'apprécier leurs œuvres ; nous ne ferons pas d'exception pour M. Mercier.

Mais l'ex-premier ministre de la Province de Québec, pendant sa longue et très douloureuse maladie, a fait preuve d'un tel esprit de religion et d'une si parfaite résignation à la volonté de Dieu, que les journaux de toutes nuances et de tous partis n'ont pu s'empêcher d'en prendre note.

Dans ces circonstances, la *Semaine Religieuse* croirait faillir à son devoir en s'abstenant de proposer à tous, gouvernants et gouvernés, l'imitation des vertus pratiquées sur son lit de mort, avec une si courageuse persévérance, par cet homme d'état.

Parmi tant d'actes de piété signalés par la presse, nous nous contenterons d'en relever un seul.

Il est rapporté dans le « Cultivateur » par le rédacteur en chef de ce journal.

C'est une scène profondément édifiante dans sa simplicité chrétienne et son indiscutable sincérité !

Cette scène s'est passée sous les yeux du prêtre et dans le secret du foyer domestique, elle n'était pas destinée à être connue du public ; mais on a bien fait de la raconter aux religieuses populations de notre pays : elle les consolera de tant d'autres défaillances.

Pour nous, en la faisant connaître à nos lecteurs, nous sommes assurés de les édifier, d'accroître leur respect et leur attachement pour la religion catholique qui, même à l'heure des plus cruelles angoisses, sait inspirer une si complète résignation, une telle force d'âme.

En lisant la scène touchante que nous allons transcrire, chacun sentira au fond de son âme que nous ne nous sommes pas trompés.

« Je ne puis résister, dit le journaliste à qui nous empruntons ce récit, au désir de raconter, pour l'édification de ceux qui croient et l'enseignement de ceux dont la foi sommeille, l'un des derniers actes religieux que M. Mercier put accomplir.

« Il en coûtait à notre pauvre ami de mourir, de dire aux siens un éternel adieu. Un après-midi, il pleura à chaudes larmes-long-temps. A ses côtés, sa femme, ses enfants sanglotaient.

« Le Père Garceau, dont le dévouement a été si admirable dans ces tristes heures, assistait à cette scène de douleur. C'est lui qui me l'a racontée. « Dominant mon émotion, dit-il, je m'efforçai de consoler ces inconsolables. M. Mercier se ressaisit, reprit tout son calme, et je restai seul avec lui dans sa chambre. Il me demanda de ne point partir. »

« Après le diner, il m'invita à faire la prière. Toute la famille, les serviteurs, s'agenouillèrent dans la chambre du malade. Je commençai. Quand je fus rendu au *Credo*, M. Mercier me fit signe. Je m'arrêtai et il se mit à le réciter lui-même. Jamais je ne l'entendrai dire ainsi ! Il y avait dans cette voix défaillante de mourant une éloquence, une foi, une ardeur de confiance en Dieu qui m'émurent jusqu'au fond de l'âme. »

Après avoir lu ces lignes, on aimera sans doute à prier quelquefois pour celui qui, à la veille de paraître devant son juge, donnait à ses compatriotes de si beaux exemples de foi et de piété.

PITIE ! PITIE ! O MES AMIS

La cloche tinte pour les morts,
 Chrétiens, mettons-nous en prières !
 Ceux qui gémissent sont des frères,
 Se consumant en vains efforts.

Pitié pour eux ! Pitié pour eux !
 Ils tourbillonnent dans la flamme ;
 Les taches qui souillent leur âme,
 Les tiennent captifs loin des cieux.

Mettons un terme à leurs douleurs,
 Dieu nous en donne la puissance ;
 Né trompons point leur espérance,
 Puis ils seront nos protecteurs.

Disons pour nos frères souffrants :
 Sauveur Jésus, Sainte Victime,
 Tirez nos frères de l'abîme,
 Car, eux aussi sont vos enfants.

NISARD.

FANATISME RELIGIEUX

Sous ce titre, le *Nor'-Wester*, journal protestant publié à Winnipeg, Man., écrivait, le 14 octobre, un article que l'on nous prie de communiquer à nos lecteurs.

Après avoir relevé, dans la *Tribune* du 13 octobre, un télégramme expédié de***, P. Q., où il est dit qu'un *prédicant* s'est oublié au point de déclarer « qu'il aimerait à étouffer un prêtre » ; l'écrivain du journal protestant s'écrie dans sa juste indignation : « S'il est vrai qu'un tel homme existe, s'il est vrai qu'il a tenu le langage qu'on lui attribue, cet homme devrait être dégradé publiquement de ses fonctions, etc., etc.

Le *Nor'-Wester* profite ensuite de cet incident, dont l'authenticité, à notre connaissance du moins, ne repose que sur une dépêche télégraphique, pour faire des considérations d'un ordre plus élevé et d'une portée plus générale.

Sans attacher autrement d'importance à l'esclandre, vrai ou imaginaire, qui les a provoquées, ces considérations, sur la demande de notre honorable correspondant, nous les enrégistrons avec plaisir.

Nous laissons donc la parole au *Nor'-Wester*, sans endosser pourtant la responsabilité de certaines accusations personnelles dont nous ne sommes pas en mesure de vérifier la justesse.

« Nous croyons l'occasion des mieux choisies, dit le journal manitobain, pour condamner les faits déraisonnables et insensés qui ont malheureusement fait naître la division dans notre province, depuis 1890.

« Antérieurement à cette date, le Manitoba était un modèle pour toutes les autres provinces du Dominion. Grâce à une interprétation large et libérale des devoirs imposés à tous par la charité chrétienne, prélats et prêtres de l'Église catholique et apostolique, pasteurs et ministres des autres dénominations religieuses, pouvaient se rencontrer sur un terrain commun ; et la seule émulation, la

seule rivalité qui existait entre eux, avait pour objet l'accomplissement des bonnes œuvres.

« Le vénérable archevêque Mgr Taché et l'évêque de la Terre de Rupert étaient des amis de vieille date ; et ils offraient à leur troupeau de si beaux exemples de tolérance, que tout ce qui ressemblait à du fanatisme religieux était alors inconnu.

« Au sujet de l'éducation, ces deux évêques étaient unis d'une manière toute particulière, dans leurs efforts communs pour procurer à la jeunesse de leur religion respective la meilleure instruction tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue moral. Ce qui les a divisés et ce qui a fait descendre dans la tombe le vénérable vieillard de St-Boniface, c'est l'esprit d'intolérance évoqué par un politicien sans scrupule, cherchant à assurer à son gouvernement une prolongation de pouvoir....

« Oubliant qu'il y avait eu un temps où les catholiques de la province de Manitoba l'emportaient en nombre sur les protestants ; oubliant la leçon de tolérance donnée par la majorité catholique de la province de Québec ; des disputeurs dogmatisants, poussés par les politiciens, en sont arrivés à un tel excès de fanatisme que la justice et l'honneur ont été violés, que les promesses formelles et les obligations chrétiennes ont été méconnues.

« Et le résultat de tout cela, c'est que nos compatriotes catholiques romains sont en droit aujourd'hui de penser que la morale de l'église protestante ne reconnaît pas le précepte divin : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous-mêmes.* »

CONSULTATION

Spiritisme-Evocation des Esprits

Question. — Est il permis de faire tourner des tables ou autres objets pour les interroger ?

Réponse. — Nous résumons en cette question les consultations qui nous ont été envoyées dernièrement par un grand nombre de personnes ; et sans entreprendre aujourd'hui d'exposer au long la doctrine de l'Eglise sur le spiritisme, nous répondrons, en rappelant à nos lecteurs la direction de conscience donnée par Mgr Bourget, que cela est formellement défendu comme une pratique se rattachant à la superstition et à la magie.

« Nous vous déclarons, N. T. C. F., au nom de la Religion, que c'est un péché grave de sa nature que de CONSULTER LES ESPRITS par le moyen des *tables tournantes*, ou par cette autre pratique qui vous est connue sous le nom de *Spiritual Rappings*. »

(Mandement de Mgr Bourget, portant la date du 27 décembre 1853).

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur cette importante question.

MAUDIT

Histoire vraie.

Oh ! hé ! cafard !

Effrontés, le nez au vent, la casquette en bataille sur leurs cheveux ébouriffés, quatre ou cinq gamins de la *laïque* s'enfuient à belles jambes après avoir poussé ce cri.

Au détour de la rue voisine, ils se retournent et se démontent la gorge à piailler des « Sacs à charbon ! Curé de malheur ! etc. »

Tout le vocabulaire de *Rocheport* ou de *La Lanterne* y passe en quelques instants.

Le vieux prêtre, objet de ces insultes, ne songe pas même à appeler les deux agents traditionnels qui, du trottoir d'en face, considèrent la scène d'un œil paternel.

Il ne se retourne même pas.

Préoccupé, fiévreux, il arpente le bitume d'un pas rapide ; vous ne le verriez pas sourciller sous cette bordée d'insupportables injures. Ah ! il a bien d'autres soucis en tête !

« Arriverai-je à temps ? pense-t-il... Pourquoi le bedeau cause-t-il une heure à la porte de l'église avant de m'avertir !... »

Et, ce disant, il compte anxieusement les maisons. Bon ! voici le numéro 55. Encore dix maisons. Ah ! le 65... c'est là qu'est mon jeune homme poitrinaire... J'y passerai en revenant et lui porterai ces confitures et cette bouteille de vieux Bordeaux. Voyons ! ça ne se remarque pas trop ? » Et de la main le prêtre s'efforçait de faire rentrer à l'alignement les deux énormes boursofflures de ses poches.

« Au 65, j'ai une pauvre vieille infirme, que l'assis-ance ne veut pas prendre... Il faut que je m'en occupe aujourd'hui même, ainsi que de deux orphelins et d'un père de famille sans ouvrage. Mise-

re ! comment arriver à finir toutes ces démarches dans une journée ?... Et l'on viendra dire que nous n'avons rien à faire ! »

* * *

« 72 ! c'est ici. » Mais dès que le prêtre a passé la porte de la maison, la grosse et rébarbative figure d'un concierge à cheveux roux, se dresse devant lui et il s'entend dire d'un ton insolent :

— Où allez-vous, Monsieur ?

— Visiter un malade.

— Il n'y a pas de malade dans la maison.

— Je vous demande pardon. Il y a au quatrième, porte à droite, une personne qui se meurt et qui demande à grands cris la visite du prêtre. C'est la propre sœur de la malade qui vient de m'avertir.

— Je vous défends de monter.

— Ah ! par exemple. Et brisant-là les pourparlers, le bon vieux s'élançait avec son ancienne ardeur de vingt ans, et gravit l'escalier quatre à quatre.

Le voilà devant la porte ; le cœur lui bat bien fort. Sera-t-il accueilli ? Pourra-t-il pénétrer jusqu'à la mourante ? Il perçoit distinctement le bruit d'un râle et des mots entrecoupés : « Mon DIEU !... Mon DIEU !... je veux un prêtre !... faites-moi venir un prêtre ! » Soudain, la porte s'ouvre brusquement, Un homme, le mari, apostrophe violemment le prêtre : « Je ne veux pas de curé chez moi ! Qui donc m'a envoyé un curé ! Suis-je allé vous chercher ! Allez-vous-en !

— Mais, Monsieur, votre femme demande le secours d'un prêtre.

— Qui vous l'a dit ?

— Je l'entends d'ici même. Vos amis parlent tant de la liberté de conscience, vous ne pouvez pas violer aussi atrocement celui d'une mourante.

— C'est mon affaire. « Et brutalement, le misérable a repoussé le prêtre et refermé bruyamment la porte.

* * *

— Monsieur l'abbé...

Une main vient de se poser tout à coup sur le bras du vieux prêtre, un matin qu'il revient de dire sa messe, trois jours après cet événement.

Un homme est là devant lui, la figure bouleversée, les yeux

hagards, les vêtements en désordre. Le prêtre n'a pas de peine à reconnaître en lui le malheureux qui l'a chassé.

—Monsieur l'abbé, dit l'homme d'une voix sourde, vous voyez devant vous un misérable, *un maudit*. Ma femme est morte, tordant ses bras de désespoir, s'accrochant à moi et me suppliant de lui amener un prêtre. . . Son dernier râle a été encore un dernier appel vers DIEU. Cette femme, Monsieur, avait une foi candide ; je me suis acharné à déraciner les croyances de son âme. Je lui ai interdit toute pratique religieuse, la menaçant de la tuer si elle entrait jamais dans une église... Elle a eu peur... elle m'a écouté... elle a vécu sans DIEU... et, à l'heure dernière j'éprouvais une rage indicible, diabolique, à l'entendre invoquer DIEU encore et à la voir retrouver sa foi. J'ai juré qu'elle mourrait sans prêtre.

—Mais vous-même, n'avez-vous donc jamais connu DIEU ?

—J'ai été pieux jusqu'à vingt ans. Les journaux franc-maçons m'ont perdu. Les camarades d'atelier ont achevé cette œuvre... Et tenez, fit-il, avec un éclair de sauvage énervé dans le regard... j'en ai assez de la vie. Je sens que la foi seule pourrait peut-être me sortir de l'affreux désespoir où je suis. Voulez-vous venir chez moi, j'ai besoin de vous causer longuement. Si je ne vous ai pas vu aujourd'hui, à deux heures, je me tuerai... Et l'homme, sans attendre la réponse, s'éloigna à l'instant.

* * *

« J'irai, » pensa le prêtre. Mais ce jour-là, ce fut un vrai guignon. Il fallait assister deux ou trois mourants. Le service paroissial fut plus tyranniquement compliqué que jamais. A cinq heures seulement le digne homme quittait l'église et courait en tout hâte au bizarre rendez-vous.

Il frappa à la porte. Pas de réponse. Une idée terrible se fait jour dans son esprit ; il fait part de ce qu'il sait à la concierge, devenue moins farouche et un peu honteuse. On remonte, on force la porte.

Le misérable s'était pendu.

Sa montre, arrêtée brusquement, marquait deux heures !

BAZAR

**Au profit de la Congrégation de Notre-Dame au
Monument National**

Lundi prochain, 12 novembre, à trois heures de l'après-midi, Monseigneur l'archevêque de Montréal fera, au *Monument National*, l'ouverture d'un bazar destiné à venir en aide aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Où, il s'agit de *venir en aide* aux dignes filles de la vénérable Mère Bourgeois ; c'est à dessein que nous écrivons ces mots, car quoiqu'on ait pu dire et quoique l'on puisse penser, nous affirmons, avec connaissance de cause, que ces religieuses ont, à l'heure actuelle, un très grand besoin de secours.

Il s'agit de soutenir leur œuvre compromise par le désastreux incendie de 1893. Cet incendie a véritablement ruiné l'Institut. On ne saurait se faire une idée des sacrifices que les religieuses se sont imposés depuis lors, des tentatives qu'elles ont faites pour sortir de l'embarras financier dans lequel elles se trouvent. Le clergé, les communautés sœurs se sont empressés de leur tendre une main charitable. Leurs anciennes élèves ont sympathisé à leur épreuve d'une manière touchante.

Mais tous ces dons, quelque généreux qu'ils fussent, étaient insuffisants. On a pensé qu'il fallait faire appel à la ville de Montréal tout entière ; on s'est dit que l'appel ne serait pas vain, et le grand bazar du mois de novembre a été décidé.

Ce sont les dames, anciennes élèves de la Congrégation, pour la plupart, toutes amies dévouées du pieux institut de la Vénérable Marguerite Bourgeois qui en ont eu l'idée et qui en ont pris l'initiative. Elles se sont mises à l'action, il y a plusieurs mois déjà, avec ce zèle qu'elles déploient dans toutes les œuvres où la religion et le patriotisme sont intéressés.

On trouvera leurs noms plus loin. Elles comptent sur un grand succès et nous espérons que leur attente ne sera pas déçue.

Les pauvres jeunes novices de la Congrégation sont aujourd'hui pitié dans leur étroite maison de la rue St-Jean-Baptiste. Elles n'ont là ni le local, ni l'air, ni le soleil dont leur santé a besoin. Là elles sont exposées à s'affaiblir, à s'user, avant même d'avoir pu commencer à exercer leur sublime et bienfaisant ministère.

Il faut qu'elles retournent à leur pieuse solitude de Monkland avec leurs sœurs et leurs mères : n'est-ce pas le vœu de leurs amis ? Il faut que Villa-Maria renaisse de ses cendres ; la charité et la reconnaissance s'uniront pour cette œuvre.

Est-il nécessaire de répondre ici à quelques objections que nous avons entendu formuler ? Nous le ferons d'un mot.

D'abord, nous affirmons encore que la Congrégation, à la suite des pertes qu'elle a faites, se trouve dans une gêne extrême et que, sans les aumônes du public il lui est impossible de songer à entreprendre la reconstruction, pourtant nécessaire, de son couvent. Nous nous reposons sur la Providence nous disait dernièrement, les larmes aux yeux, la supérieure générale ; nous mettons toute notre confiance en elle ; mais, en vérité, autour de nous tout est bien sombre.

L'Institut possède il est vrai un certain nombre de terrains ; mais il ne pourrait les vendre aujourd'hui sans imprudence, c'est ce qu'ont dit tous les hommes de finances que l'on a consultés. Eh puis, que l'on ne s'imagine pas que la vente de ces terrains rapporterait un capital considérable. Il n'en est rien.

L'Institut est propriétaire de pensionnats, d'académies, d'écoles à la ville et à la campagne. C'est vrai, mais ces établissements où s'exercent son dévouement et son zèle, sont-ils bien des sources de revenus ? Le prix de la pension des élèves est plus que modeste, on le sait. Et que l'on serait surpris, si l'on mettait sous les yeux du public, la liste des enfants instruits gratuitement ! La liste en serait longue, bien longue. En agissant ainsi les sœurs de la Congrégation n'ont qu'accomplir un devoir ; elles marchent en pratique les préceptes de leur vénérée fondatrice.

Nous savons avec quelle discrétion s'exerce leur charité et des centaines de familles, en lisant ces lignes, pourront rendre témoignage à la vérité de nos paroles. Ces religieuses enseignantes sont en même temps au milieu de nous des *Sœurs de charité*. Notre peuple le comprendra et se fera un point d'honneur de le reconnaître ; aujourd'hui il est appelé, ce nous semble, non seulement à faire l'aumône, mais à payer une dette de gratitude et de justice.

ORGANISATION

Présidentes Générales : Lady Lacosis, Mme E. Murphy ; trésorrières : Mme A. Fitzpatrick, Melle H. Turgeon ; secrétaires ; Mme A. Gérin-Lajoie, Melle Sadlier.

Table St. Patrice.—Présidente : Mme Collins ; vice-présidentes : Mme E. C. Monk, Mme E. James, Mme Cummings.

Table St-Jacques et St-Louis.—Présidentes : Mme A. Desjardins, Mme R. Bellemare ; vice-présidentes : Mme N. B. Desmarteau, Mme E. St-Denis, Mme E. N. St-Jean.

Table Notre-Dame du Bon Conseil.—Présidente : Mme T. F. Moore ; vice-présidentes : Mme Street, Mme Ryan, Mme Mullaly.

Le Paradis des Enfants.—Présidente : Mme J. P. B. Casgrain ; vice-présidente : Mlle O'Brien.

Table des Cigares.—Présidente : Mme G. A. Hughes ; vice-présidentes : Mme P. E. Leblanc, Mme L. H. Archambault.

Diners.—Présidente : Mme Juge Baby ; vice-présidente : Mme C. de Salaberry.

Table des Huitres.—Présidentes : Mme G. Lafricain ; Mme G. Poulin, Mme S. L'Archevêque ; vice-présidentes : Mme G. Beaudoin, Mme J. Beaudoin.

Tables des Fleurs.—Présidente : Mme C. A. Geoffrion ; vice-présidentes : Mme L. Masson, Mme A. Thihaudeau.

Crème à la glace et gateaux.—Présidentes : Mme C. S. Rodier, Mme J. H. Wilson ; vice-présidente : Mme B. Levin.

Librairie.—Présidente : Mlle Guérin ; vice-présidente : Mlle McDonald.

Table de Lingerie.—Présidente : Mme S. Lachance ; vice-présidente : Mlle Normand.

La Pêche.—Présidente : Mme J. McIntyre ; vice-présidentes : Mlle Fera, Mlle Cox.

Loteries.—Présidentes : Mme Juge Mathieu, Mme L. M. Fournier ; vice-présidente : Mme J. M. Beausoleil.

Table Japonaise.—Présidentes : Mme Masson, Mme H. Archambault ; vice-présidente : Mme A. Simard.

Table des Bonbons.—Présidente : Mme P. H. Roy ; vice-présidente : Mme G. N. Watier.

Table des Liqueurs.—Présidente : Mme Lassonde.

Camp des Bohémiennes.—Présidente : Mme de Bonald.

CHRONIQUE

Indulgences.—(Résumé ; POUR LES CONDITIONS, VOIR LE *Calendrier*, PAGES 101 et 102).

Scapul. noir ; le 11 (1).

Tertiaires de S. François ; le 12 ou le 13.

Zélatrices du Sacré Cœur ; le 11.

Union de prières ; à Montréal, le 15.

Ordinations.—Dimanche le 4 du courant, dans la cathédrale de Montréal. Monseigneur l'archevêque a conféré l'ordre du *diaconat* à MM. Odilon Forest et Arthur Forest du diocèse de Montréal.

Nomination.—Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, M. J. B. Jobin, directeur de l'école d'agriculture, à l'Assomption, a été nommé missionnaire agricole.

Eglise St Pierre.—Dimanche, 11 novembre, ouverture de la retraite des Dames et des Demoiselles. Exercices à 5½ et 8½ A. M., et à 7¼ P. M.

M. Latulippe, chapelain des Sœurs de Ste Anne à Lachine, a été appelé par Mgr Lorrain à la cathédrale de Pembroke, où il remplira les fonctions de curé.

Au collège Bourget.—Dimanche le 28 octobre, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a célébré le 20e anniversaire de Sa Consécration Episcopale au collège Bourget.

Le matin Monseigneur d'Ottawa a fait l'ordination sacerdotale de M. J. H. Lévac, de St-Lazare, (Vaudreuil) ; dans la soirée, il a présidé une séance académique dont, par une délicate attention, les élèves de l'archidiocèse d'Ottawa s'étaient chargés de faire tous les frais.

M. le chanoine Campeau et M. Deguire D. D. de l'archevêché d'Ottawa, Mgr Tanguay, protonotaire apostolique, le T. R. P. McGuckin, recteur de l'Université d'Ottawa, MM. les chanoines Michel, de Buckingham, et Bélanger, de St-André Avellan, et une vingtaine d'autres prêtres, parmi lesquels M. Goyet représentant l'évêché de Valleyfield, assistaient à cette belle fête.

Décisions de la Sacrée Cong. des Indulgences.—I. Dans une séance tenue le 14 juillet 1894, la Sacrée Congrégation des Indulgences a déclaré que la confession faite le 30 juillet est valable pour le gain de l'*Indulgence de la Portioncule*, le 2 août.

II. Dans une autre séance la même Congrégation a déclaré que les *Tertiaires du Carmel* peuvent recevoir la bénédiction avec indulgence plénière la veille du jour fixé.

Dans l'église de son village.—Nous trouvons dans une correspondance de Rome la nouvelle suivante :

(1) Voir le No précédent page 301.

« Rompant avec les traditions laïques de Grévy, Thiers et Carnot qui n'ont jamais assisté publiquement à la messe durant leur office de président, M. Casimir Périer, le nouveau président de la République Française, est allé à la messe avec toute sa famille dans l'humble église de son village de villégiature, dimanche dernier. La population, qui était presque toute entière à la messe, n'a pu s'empêcher d'acclamer bruyamment cet « audacieux » président au sortir de l'église. Le nonce du Pape, à Paris, en a prenant cette démarche indépendante autant que courageuse, a expédié un télégramme de félicitations à M. Casimir-Périer. »

Autrefois et aujourd'hui. — Autrefois, à la fin d'une journée laborieusement passée, la famille se réunissait, l'hiver au coin du feu, l'été sur le seuil de la maison paternelle, et l'on passait agréablement quelques heures à lire ou à discuter paisiblement. Aujourd'hui on a l'air de se fuir, on se disperse immédiatement après le souper et chacun va de son côté. Les « vieux » passeront souvent dans un isolement pénible les heures de la veillée. Plus de lectures, plus de causeries instructives et morales, plus de vie de famille ! On va veiller n'importe où, se promener avec n'importe qui, loin de l'œil vigilant du père et de la mère. Il n'y a plus d'enfants. Des petites filles de quatorze ou quinze ans n'ont plus rien à apprendre et des garçons du même âge en savent plus long que leurs parents. Si l'orgueil et les prétentions donnaient le mérite, la société actuelle atteindrait bientôt le comble de la perfection. Malheureusement, il n'en est pas ainsi et nous faisons du progrès à rebours.

Nouvelles religieuses du diocèse de St-Hyacinthe. —

Nomination. — Par décision de Monseigneur de St-Hyacinthe, M. A. F. Krock a été nommé vicaire à St-Marc.

Décorations funèbres pour la cathédrale de St-Hyacinthe. — Nous lisons dans le *Courrier de St-Hyacinthe* :

« Les tentures qui ornaient l'église-cathédrale de St-Hyacinthe le 2 novembre, fête des morts, ont justement provoqué l'admiration de tout le monde. En entrant dans la vaste église assombrie, on se sentait pénétré d'une sorte de religieuse terreur. Peu à peu, l'œil s'habituant à cette demi-obscurité, on se voyait en présence d'une merveille de bon goût, par la profusion des dessins, les emblèmes qui rappellent les fins dernières de l'homme et la vie future, et aussi par le fini de tous les détails. Cette œuvre admirable est due au talent et à la dextérité de Sœur St-Jean-Baptiste, religieuse à l'Hôtel-Dieu de cette ville, qui a dû y consacrer le travail de plusieurs mois. »

Comme renseignement supplémentaire, nous ajouterons que l'acquisition de ces tentures funèbres est due à l'initiative de M. le chanoine Beaudry, procureur de l'évêché de St-Hyacinthe.

A V I S

Dans notre prochain numéro, nous donnerons le texte français complet du jugement de l'honorable M. Doherty.

EXTRAIT D'UN

CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIERES

I.—Indulgences indépendantes des fêtes.**30 INDULGENCES QUI PEUVENT ÊTRE GAGNÉES CHAQUE MOIS.**

(Suite).

g) Deuxieme dimanche de chaque mois.

Voir le No précédent de la *Semaine Religieuse*, page 301.

h) Troisieme dimanche de chaque mois.

CONFRÉR. du T.-S.-Sacrement (adorat. diurne) ; *confess., commun., visite, prière*, assist. à la procession du T. S. Sacrement (1).—Applicable aux déf.

CONFRÉR. DU SCAPUL. DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS ; *confess., commun., prière*, assist. à la procession du Notre-Dame des Sept-Douleurs (2).—Applicable aux déf.

Rosaire-Vivant ; *confess., commun., visite, prière*.—Applicable aux déf. (A suivre).

II.—Indulgences attachées aux fêtes fixes et mobiles.

NOVEMBRE

(Suite)

11. S. Martin, eveque de Tours, (France).

Zélateurs et zélatrices du Cœur de Jésus ; *confess., commun., aux intent. spécif., prière*.

12 ou 13. S. Didace, *confess.*, du 1er ordre de S. Franc.

Pour tous les fidèles : VISITE, PRIERE dans une église de

(1) La procession du T. S. Sacrement dans les églises paroissiales se fait ordinairement le 3e dimanche du mois.

(2) La procession de N.-D. des Sept-Douleurs dans les églises des servites ou dans les chapelles de la confrérie a lieu le 3e dimanche de chaque mois.

franciscains ; *confess., commun.*—(Les tertiaires de S. François (non les autres fidèles) vivant en dehors des limites municipales de la ville de Montréal, ou de tout autre lieu où il n'y a pas d'église ou de chapelle publ. de francisc. peuvent gagner cette indulg. en visitant l'église paroissiale).

15 (le 16 quand le 15 est un dim.) Commemoration des defunts de l'ordre du Carmel.

Pour tous les fidèles : VISITE, PRIÈRE dans une église de CARMES ou de carmélites ; *confess., commun.*—(Dans les lieux—hors des limites municipales de la ville de Montréal—où il n'y a pas d'église ou de chapelle publ. de l'ordre du Mont-Carmel, les confrères du scapul. (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulg. en visitant l'église de la confr. du scapul.—ou, si cette confrérie n'est pas établie dans le lieu, l'église paroissiale).

(Du 13 fixé au) 16. S. Stanislas de Kostka, novice jesuite.

Pour tous les fidèles : VISITE, PRIÈRE (1 vêpres) dans une église ou oratoire publ. où se célèbre cette fête (3) ; *confess., commun.*—Applicable aux déf.

J. S.

(A suivre).

AUX PRIERES

M. l'abbé Alfred Dequoy, Contrecoeur.

Sr Marie de Ste Amélie, née Virginie McMullin, des Srs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Sr S. Stanislas de Koska, née Philomène Décarie, des religieuses du Précieux-Sang, Montréal.

Sr Marie Asapit, née Eugénie Lavoie, des Srs des SS. NN. de Jésus et de Marie, Winnipeg.

Sr. Marie du Crucifix, née M. Marguerite Alarie, des Srs de la Providence, Montréal.

(3) Cette indulg. peut aussi être gagnée dans les églises intérieures et chapelles des séminaires, des collèges, des pensionnats, des monastères et maisons de retraite des deux sexes.

TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis une journée, une semaine, un mois,
un an, plusieurs années

Ce qui a soulagé des citoyens de Montréal
bien connus vous soulagera

M. John Wright, rue Duke, Ottawa, dit : Le Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette a agi sur moi comme un charme. Ayant constaté une très mauvaise toux, elle disparut complètement après avoir fait usage d'une petite bouteille de 25c de ce sirop.

Mme D. Herbert, rue DeBreton Ottawa, dit : je souffrais d'un rhume depuis longtemps quand j'employai le sirop de Térébenthine du Dr Laviolette. La première dose que je pris me donna du soulagement, de sorte que je continuai d'en faire usage, et maintenant je suis guérie parfaitement.

Mme veuve Gero, 554 rue St-Patrice, Ottawa, dit : Après avoir toussé durant tout l'hiver et essayé en vain un grand nombre de préparations différentes pour la toux, j'achetai finalement une petite bouteille de Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette, et avant d'en avoir absorbé tout le contenu, j'étais à ma grande surprise, guérie complètement.

Le Dr Alex. Chevrier, 200 rue Daly, Ottawa, dit : J'ai souvent prescrit le Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette dans les cas de bronchite, les toux obstinées et les maladies de vessie, et toujours avec les résultats les plus heureux.

Le Dr Alex. Ouimet, Hull, Qué. , dit : je prescris beaucoup le Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette dans ma pratique et il me fait plaisir de dire qu'il est le plus efficace pour les rhumes et la toux et dans les cas de maladies de vessie.

Mme J. Maheu, No 32 rue Frel, Ottawa, dit : Ma fille souffrait depuis plus d'une semaine d'un très mauvais rhume qui l'empêchait de dormir et lui causait de violents maux de tête. Après avoir employé une bouteille de 25 cents de Sirop de Térébenthine du Dr Laviolette, elle en fut guérie complètement.

Propriétaire : J. G. LAVIOLETTE, M. D.

232 & 234, rue St-Paul, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail
Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Convents et Résidences. Outils pour menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390 RUE ST-JACQUES, 390.

" AU BON MARCHÉ "

Maison Valiquette & Valiquette

ETABLIE EN 1870

Importateurs de Marchandises Françaises Anglaises
et Américaines

TAPIS ET FOURNITURES DE MAISON

Spécialités

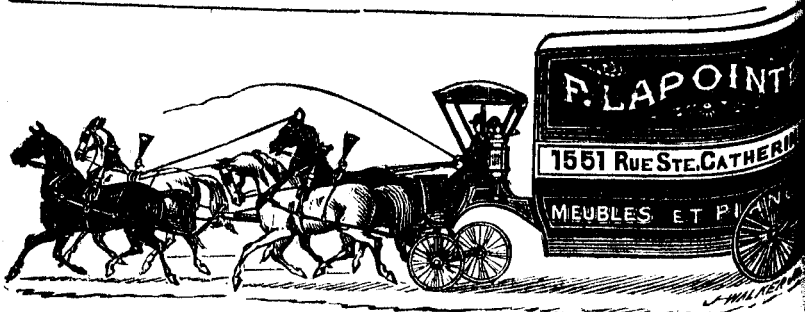
PRELARTS : 4, 6 A 8 VERGES DE LARGE

Nous achetons nos Marchandises en Fabrique et nous
détaillons au prix du Gros.

1883 A 1885, RUE NOTRE-DAME

En face du block Balmoral.

MONTREAL.



Nous vendons nos Meubles a des Prix tres
bas pour *Argent Comptant*, et nous donnons
des Conditions de Paiement tres faciles a ceux
qui veulent acheter a *Termes*.

F. LAPOINTE

1551 RUE STE-CATHERINE

OUVERT TOUS LES SOIRS.

DITES-LE A VOS AMIS.



Perrault, Mesnard & Venne

ARCHITECTES

— ET —

INGENIEURS CIVILS

97 RUE ST-JACQUES

Banque du Peuple

Telephone 696.

MONTREAL, Can.



ALBERIC DURAND

IMPORTATEUR

Huile Aurore

Importation d'Automne

Les prix de l'huile Aurore sont baissés pour le clergé
A 80 cts. le gallon par fut de 42 gallons entiers.

Durée garantie, qualité exceptionnelle défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

HUDON HEBERT & CIE - MONTREAL
CHAPUT FILS & CIE - - - - - "
ROBITAILLE & CIE - - - - - "
LAPORTE, MARTIN & CIE - - - - - "
LECLERC & LETELLIER - QUEBEC

Et tous les épiciers en gros de ces places.

Eau Minérale de Vals

La caisse \$6.00.

Eau Minérale de Couzan

La caisse \$6.00.

Ces eaux guérissent l'anémie, la faiblesse, et toutes les maladies résultant d'un sang trop faible.

Cocaféine Durand

Le Vin de Cocaféine Durand agit à triple effet : comme tonique du cœur, comme diurétique et comme tonique général de l'organisme.

C'est un remède sans pareil contre l'épuisement nerveux et musculaire, contre les maladies de cœur et contre les faiblesses.

DEPOT A LA

PHARMACIE CENTRALE FRANCO-CANADIENNE

Bell Telephone 1968 1964 Rue Notre-Dame, Montreal.

PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME DU LAC, P. Q.

Spécialité : VINS DE MESSE ET DE TABLE

Pépinière, Fromage Port-du-Salut, Beurre 1er Choix.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

S'adresser : 1o A la Trappe de N.-D. du Lac. P. Q.

2o Pour vins et fromage : à M. Brisset, rue Gosford.

3o Pour beurre : à MM. Lévêque et Pichette, 2062
rue Ste-Catherine.

F. ED. MELOCHE

Professeur à l'École des Arts de Montréal

Médaille à l'Exposition de Chicago, (1893)

DECORATION D'EDIFICES PUBLICS, RELIGIEUX ET CIVILS

ARCHITECTURE — PEINTURE

References : Au-delà de cinquante églises et chapelles décorées depuis 1880, dans toutes les parties du Dominion ; entre autres : Les église de N.-D. de Bonsecours, Ste-Cunégonde et St-Vincent de Paul à Montréal, celles de Ste-Marie de la Beauce, St-Jean, P. Q., Winipeg, Tignish, I.P.E., St-Philippe d'Argenteuil, des Jésuites à Québec, St-Albans, E. U. La cathédrale de Pembroke, le tableau de la cathédrale de Valleyfield, la chapelle du couvent du Sault-au-Récollet.

TELEPHONE BELL 6478. Plans, Devis, Estimes et Expertises.

Domicile et Ateliers : No 184 rue Berri, Montréal.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc.

2097 RUE NOTRE-DAME.

LUCIEN BENOIT

Sculpteur et Doreur

200 et 202, rue JACQUES-CARTIER, Montréal.

A fait la sculpture, la dorure et les bancs de la Cathédrale de Montréal, aussi l'aménagement de la sacristie, les autels, la chaire de la Cathédrale de Pembroke, ainsi que la sculpture des églises de Joliette, de Ste-Thérèse, de St-Léonard de Port Maurice et de celle du Sacré-Cœur à Ottawa, etc, etc, etc.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLBY, agent général.

B. HURTUBISE, et A. St-CYR.
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

JAS. W. PYKE

MARCHAND DE

Fer, Acier, Tuyaux pour système de chauffage, Tuyaux a Gaz
ET ACCESSOIRES

Tubes pour Bouilloires, Dechets de Coton, etc., etc.

35 rue St-Francois-Xavier - Montreal

J. B. PILON & FILS

ENTREPRENEURS DE
POMPES FUNEBRES

ETABLI EN 1879

Glacieres, Embaumage, et
voitures doubles, une spécialité



2517 rue Notre-Dame

Entre les rues St-Martin et des
Seigneurs, Montréal

TELEPHONE BELL, 8307

LAPORTE, MARTIN & CIE

Nos 72 à 78 rue St-Pierre, et No 11 rue Lemoine.

Nous offrons à des prix excessivement avantageux, une quantité
considérable de

Vins de messe marque "Diego per Alta"

La demande considérable que nous en avons eu est une preuve de la
qualité supérieure de cette marque.

N. B. Échantillons et prix envoyés sur demande.

JOS. ROBERT & FILS

Marchands de Bois de Sciage

107 AVENUE PAPINEAU:

Telephone 6258

MONTREAL

Séchoir à bois perfectionné, le plus grand du Canada.

Manufacturiers de bancs d'église, pupitres, portes, chassis, moulures, etc.

Fabricants de lits en fer, pour communautés, hosp ces, hôpitaux, etc.

Ouvrages de toutes sortes en acier, fer, cuivre et fonte.

Pharmacie



Laviolette & Nelson

1605 RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

Propriétaires des Poudres Anti-Rhumatismales du Dr Nelaton.

Prescription pour le Rhume du Dr Nelson.

PATE du Dr CHEVALIER à la Gomme d'Épinette et au Baume de Tolu.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

TOUJOURS EN MAINS :

Un grand Assortiment de Corbillards

A vendre à des conditions très faciles.

16½ et 18 Rue St-Urbain, Montréal

Téléphone 1399.

Spécialité, embaumer.

Téléphone No 2220.

Téléphone privé 3334.

I. L. LAFLEUR

1932, rue Notre-Dame et 55 & 57 rue Dupre, Montreal.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES, PEINTURES, VITRES. VERNIS, ETC.

Poeles de toutes sortes, Tole noire et galvanisée et Papier goudronné
SPECIALITE, FIL BARBELE

Une attention spéciale sera donné aux Communautés religieuses et Fabriques. Pour références :

Révds MM. Maréchal, Notre-Dame de Grâce, J. P. Bélanger, St-André Avelin, Chaput, Chateauguay. Révds Sœurs du Précieux Sang, Notre-Dame de Grâce et de la Congrégation Notre-Dame. Collège Ste-Croix, Côte des Neiges, Farnham, Memramcook.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO

ETABLIE EN 1825.
DE EDIMBOURG. ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes \$100,000,000. | Fonds investis \$33,000,000. | Revenu annuel \$4,450,000.— Bonus distribué \$22,000,000. | W. M. RAMSAY, gérant.

JOS HUSEBEAU

PLOMBIER, FERBLANTIER
Poseur d'Appareils à Eau Chaude, Couvertures, Etc.

No 46, rue Ste-Marguerite, Montréal.

Pardessus d'Oursons

ARTICLE NOUVEAU

Incomparable pour la Durée
PRIX MODERE

Chs Desjardins & Cie

1537 RUE STE-CATHERINE
MONTREAL

Le plus Grand Stock en Fourrure au Canada.

J. B. LASNIER & FILS

FABRICANTS DE

Cierges de toutes dimensions

Fournisseurs de l'archevêché de Montréal et des principales maisons
religieuses de la Province.

Importateurs des VINS de MESSE de SICILE d'ESPAGNE et d'ALGERIE

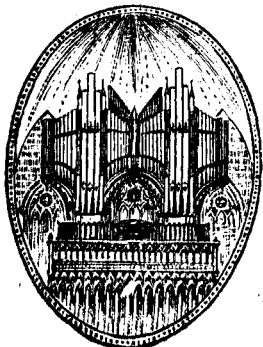
Tiennent comme spécialité L'HUILE D'OLIVE, les THES, les CAFES des
MEILLEURS CRUS.

Adressez à J. B. LASNIER & FILS, Montréal ou Lévis

MAISON FONDÉE EN 1879.

CASAVANT FRERES

Facteurs d'Orgues
ST-HYACINTHE, P. Q.



*Orgues à Transmission Electrique, Pneumatique ou
Tubulaire, Soufflerie Electrique et Hydraulique.*

REFERENCES : Orgues de N. D. de Montréal (le plus
grand du Canada), Cathédrale de Montréal, Ca-
thédrale d'Ottawa, Cathédrale de St-Hyacinthe,
N. D. de St-Hyacinthe, St-Joséph d'Ottawa, Sacré-
Coeur d'Ottawa, St. Anthony's, Montréal, Etc.
Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.